



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-05-01

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 MAI 2023

Le quatre mai deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Jacky FAVREAU, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Laura LUSSEAU.

Absents excusés : Marie-Sandrine GIRARD a donné pouvoir à Laura LUSSEAU
Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Sophie AUGER
Karine OLIVIER, Annie MARSAULT, Patrick CLISSON

Absents non excusés : Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVAUT
Karine MORIN, Anthony PEIGNON

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2023

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2023, avec :

- 14 « pour »
- 0 « contre »,
- 0 « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations » détaille les dernières actualités, à savoir la poursuite de l'organisation de la fête des associations et une prochaine réunion programmée fin juin.

Guillaume BONNIN, référent de la commission « Economie-Développement local » fait savoir à l'Assemblée qu'une commission intercommunale a eu lieu récemment. A la Croix des Vignes, deux parcelles vont être rétrocédées au SMC, pour la déchetterie. Deux autres parcelles vont être cédées à NOIREAUD TP, pour le stockage de pierres et le broyage.

Jacky FRAVEAU entre dans la salle à 20h27. L'Assemblée compte désormais 15 votants.

Monsieur le Maire, pour le compte d'Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture » informe les élus qu'un commissaire-enquêteur va être présent en mairie, le 25 mai prochain, pour des sujets qui ont été portés à la communauté de communes. La révision porte sur des améliorations sur les terres agricoles.



St-Pardoux-Soutiers

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-05-01

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Sophie AUGER, référente de la commission « Affaires sociales » précise les dernières actualités, avec le vote du budget CCAS et les dossiers d'aide sociale déjà ouverts, qui sont toujours suivis.

Marie-France TALINEAU, représentant la commission « Petite enfance-Restaurant scolaire » indique qu'une absence supplémentaire au restaurant scolaire fragilise le fonctionnement du service. Il est recherché urgemment du personnel, pour le temps du repas entre 12h00 et 13h30.

De plus, une réunion avec les services de la communauté de communes a eu lieu, sur le sujet des temps scolaires et périscolaires. Des différences, dans l'organisation et dans la tarification, ont été constatées entre les anciennes communautés de communes. Une prochaine réunion aura lieu courant juin.

Audrey RIGAUDEAU, référente Conseil Municipal des Jeunes, précise que les enfants vont être porte-drapeaux, lors de la commémoration du 8 mai. Le projet de panneaux d'information, à la mare du village des Touches, se poursuit.

Jean-Luc GUINARD, référent à la commission « Bâtiment-Voirie-Cimetière », fait état de diverses plaintes sur les sujets des bordures de chemins, avec des hautes pousses. Certains carrefours vont être nettoyés rapidement, pour augmenter la visibilité. Monsieur le Maire intervient pour préciser que la vitesse n'est pas toujours adaptée, selon la configuration de la route utilisée.

Côté bâtiment, Jean-Luc GUINARD précise que la partie herbée de la maison des associations est engazonnée. Il reste le raccordement électrique, qui devient urgent. De plus, un vélo grandeur nature va être installé, devant le bâtiment et ce, avant l'inauguration du 13 mai prochain. De plus, les travaux pour l'extension de la bibliothèque vont commencer le 15 mai. La construction de la maison des assistantes maternelles se poursuit, avec l'intervention actuelle du plaquiste.

VOIRIE : Délimitation des zones économiques intercommunales

La communauté de communes Val de Gâtine a sollicité la Municipalité, concernant le périmètre de la zone économique de la Croix des Vignes, à compétence intercommunale. Ainsi, il est proposé à l'Assemblée délibérante de retirer deux zones, comme indiqué ci-dessous :



Retrait du parking appartenant au restaurant La Croix des Vignes, antérieur à la création des lotissements

Retrait de la route départementale, restant de la compétence du Département

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de valider le retrait des deux espaces précédemment précisés, de la zone économique la Croix des Vignes à Saint-Pardoux, tel que proposé par la communauté de communes Val de Gâtine, avec :

- 15 votes « pour »
- 0 votes « contre »,
- 0 votes « abstention ».



St-Pardoux-Soutiers

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-05-01

TRAVAUX : Consultation contrôle technique et coordination sécurité – Construction Halle des Sports

Ce point sera détaillé, lors d'une prochaine séance.

VOIRIE : Echange parcelle à la Guichardière

Lors de l'acquisition de la parcelle de la Guichardière, à la famille TEZE, pour le projet de construction de la halle des sports, le bureau municipal avait envisagé un échange d'une partie de parcelle, avec une autre parcelle adjacente.

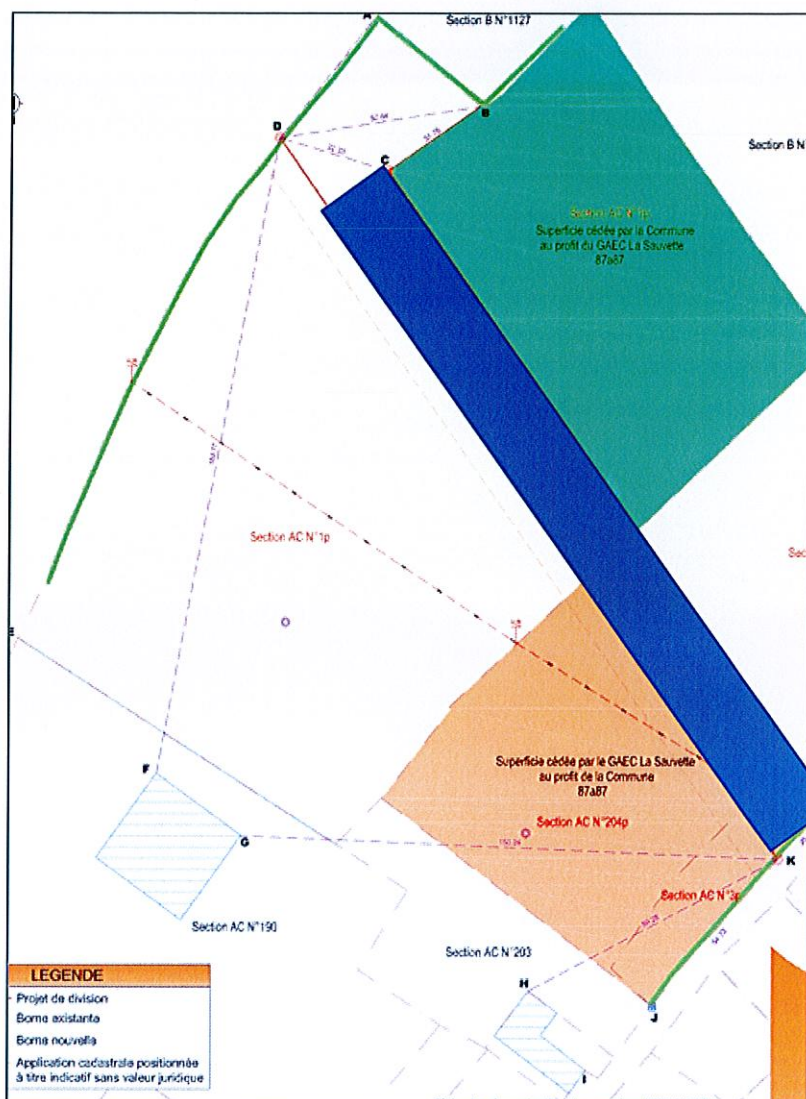
Il a donc été proposé au GAEC Sauvette cet échange, avec la création d'une zone paysagère de 20 mètres entre les deux parcelles (zone marquée en bleu).

Le zonage est proposé de la manière suivante.

Cet échange se fait à titre gratuit, pour une valeur vénale de 350 euros, pour chaque parcelle.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de valider le zonage proposé ci-avant, ainsi que les modalités financières d'échange de parcelles, avec le GAEC Sauvette, avec :

- 15 votes « pour »
- 0 vote « contre »,
- 0 vote « abstention ».



TRAVAUX : Consultation de maîtrise d'œuvre – Lotissements communaux

Précédemment, l'Assemblée délibérante a validé la création de deux budgets annexes, pour la construction de futurs lotissement, nommés « la Vallée » et « les Frênes ».

Pour aider à finalise le projet, il est nécessaire de solliciter les services d'un maître d'œuvre, des études préliminaires, à l'écriture de l'avant-projet et jusqu'au suivi de chantier. Ainsi, le bureau municipal a sollicité trois prestataires, dont voici le résultat de la consultation :

Nom Société	Observations solution technique	Proposition financière TTC		Classement des offres	
		Les Frênes	La Vallée	Les Frênes	La Vallée
DECA	Proposition technique intéressante	44 550,00	17 571,00	3	2
AREA URBANISME	Bon exposé	42 060,00	31 320,00	2	3
URBA 37	Bonne proposition paysagère	37 080,00	16 680,00	1	1

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de valider le choix de la solution la mieux-disante, formulée par la société URBA 37, pour la somme globale de 53 760 TTC, avec :

- 15 votes « pour »
- 0 vote « contre »,
- 0 vote « abstention ».

Monsieur le Maire propose que le permis d'aménager du lotissement de la Vallée soit déposé avant l'automne 2023 et à l'hiver 2024, pour le lotissement des Frênes.

TRAVAUX : Prestation d'hydrocurage – Aménagement de sécurité au Poirier

En continuité de la maîtrise d'œuvre lancée pour les aménagements de sécurité au village du Poirier, le bureau municipal propose de solliciter un prestataire pour l'hydrocurage des réseaux d'eau potable, dans les rues des Chaumes, des Boisselées, du Potet et sur la route de Parthenay.

La longueur totale, liée à la prestation de nettoyage des différentes buses (=hydrocurage), est de 1 000 mètres.

L'entreprise SARP propose une prestation pour la somme de 8 449,20 euros TTC, pour un hydrocurage pendant 3 jours et un passage caméra à faire sur 3 jours.

L'entreprise ORTEC propose une prestation pour la somme de 17 976,00 euros TTC, pour 4 jours pour chaque intervention.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de valider la proposition estimative de l'entreprise SARP, pour la somme de 8 449,20 euros TTC, avec :

- 15 votes « pour »
- 0 vote « contre »,
- 0 vote « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-05-01

BATIMENTS : Mise à disposition salles communales – Soutiers

La Chambre d'Agriculture, siégeant dans des locaux à Parthenay, a subi récemment une avarie sévère sur son bâtiment et a sollicité, en urgence, les collectivités pour transférer ses bureaux.

La Municipalité a répondu rapidement à ce besoin et a proposé les bureaux de l'ancienne mairie de Soutiers.

L'assemblée délibérante est donc sollicitée pour valider cet emménagement déjà effectif, au vu d'une continuité de service public pour cette entité.

Le bâtiment précité est mis à disposition pour la somme de 600 euros TTC par mois, à compter du 15 mars dernier.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de valider la mise à disposition du bâtiment de la mairie de Soutiers, au profit de la Chambre d'Agriculture, pour un loyer mensuel de 600 euros TTC et ce, à compter du 15 mars 2023, avec :

- 15 votes « pour »
- 0 vote « contre »,
- 0 vote « abstention ».

FINANCES : Plan de financement – Amende de Police – Construction Halle des Sports

Au cours de l'avant-projet de la construction de la halle des sports, le bureau municipal a omis de présenter un plan de financement complémentaire, concernant l'aide possible du Département, pour l'aménagement des parkings.

Ainsi, le plan de financement, pour la subvention « amende de police » pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement parkings	90 000,00	Département - Programme « amende de police » Priorité 3 (47%)	42 500,00
		Commune - Autofinancement (53 %)	47 500,00
TOTAL HT DEPENSES	90 000,00	TOTAL HT RECETTES	90 000,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement de la subvention départementale « amende de police », tel que présenté ci-dessus, avec :

- 15 votes « pour »
- 0 vote « contre »,
- 0 vote « abstention ».

FINANCES : Plan de financement – Rénovation énergétique – Salle polyvalente de Soutiers

Par les aides d'Etat proposées dans le fonds vert, un audit énergétique a été réalisé par les services du syndicat d'électrification, le SIEDS. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Plancher	10 000,00	Etat - Fonds vert (80%)	64 000,00
Murs extérieurs	35 000,00		
Chauffage	10 000,00	Commune - Autofinancement (20%)	16 000,00
Ventilation	25 000,00		
TOTAL HT DEPENSES	80 000,00	TOTAL HT RECETTES	80 000,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement, pour la rénovation de la salle polyvalente de Soutiers, comme présenté ci-avant, avec :

- 15 votes « pour »
- 0 vote « contre »,
- 0 vote « abstention ».

FINANCES : Subventions versées aux associations

Martin MOREAU présente le tableau récapitulatif la réception de diverses sollicitations des associations communales, pour l'année 2023. Le bureau municipal en a effectué une synthèse, détaillée ci-après :

ASSOCIATION	LIEU	MONTANT PROPOSÉ 2023
GATISPORT	PARTHENAY	100
APE DU LAVOIR	SAINT PARDoux-SOUTIERS	750
CLUB MUSICAL MAZIEROIS	MAZIERES EN GATINE	500
RADIO GATINE	GATINE	100
CLUB DES RETRAITES	SAINT PARDoux-SOUTIERS	300
ASSOCIATION FAMILIALE DE SOUTIERS	SAINT-PARDoux-SOUTIERS	570
FOOTBALL CLUB SUD GATINE	SUD GATINE	500
TENNIS CLUB SUD GATINE	SUD GATINE	300
LES GALI'LUTINS	MAZIERES EN GATINE	300
ACCA	SAINT PARDoux-SOUTIERS	340
LES RESTAURANTS DU CŒUR	DEUX SEVRES	160
BANQUE ALIMENTAIRE 79	PARTHENAY	160
SOLIDARITE PAYSANS	POITOU-CHARENTES	160
Communiquer Lire Écrire	PARTHENAY	160
COLLEGE ROGER THABAULT	MAZIERES EN GATINE	875
VIVRE LA RURALITE A LA BAZONNIERE	SAINT PARDoux-SOUTIERS	300



▸ Département : Deux-Sèvres

▸ Arrondissement : Parthenay

▸ Canton : La Gâtine

2023-05-01

FINANCES : Subventions versées aux associations (suite)

Ainsi, sur la dépense de 6 000 euros inscrites au budget 2023, la somme de 5 575 euros serait distribuée aux associations locales.

Après divers échanges, il est évoqué de retravailler, en 2024, les modalités d'attribution des subventions, la procédure datant de 2017.

Après discussions, Monsieur le Maire propose de valider le versement des subventions aux associations, pour l'année 2023, comme présenté ci-avant, avec :

- 10 votes « pour »
- 0 vote « contre »,
- 5 votes « abstention ».

FINANCES : Exonération taxe d'aménagement

Lors de sa séance du 2 mars dernier, l'Assemblée délibérante a validé l'exonération de la taxe d'aménagement, au profit de la communauté de communes, pour l'extension de pôle multi-accueil de l'Ombrelle.

Or, selon le contrôle de légalité, la loi extraite du code général des impôts n'autorise pas d'individualiser l'exonération de ladite taxe. Quand elle est votée, l'exonération, au profit d'un pétitionnaire ou d'une entité est d'ordre général.

Ainsi, les élus sont amenés à voter de nouveau, concernant l'exonération de la taxe d'aménagement au profit de la communauté de communes Val de Gâtine, pour l'ensemble des projets communautaires de construction ou d'aménagement sur notre commune, avec :

- 15 votes « pour »
- 0 vote « contre »,
- 0 vote « abstention ».

FINANCES : Valorisation financière – Utilisation halle des sports

Pour le dépôt du dossier ANS, concernant la construction de la halle des sports, pour un montant de 217 000 euros, il est demandé de préciser quelle valorisation financière les élus souhaitent proposer aux associations utilisatrices de l'infrastructure bâtie.

Le bureau municipal propose donc que cette valorisation soit de 2 euros par heure de mise à disposition.

Il ne sera fait aucune facturation aux associations. Cette valorisation permet d'estimer le montant annuel « offert » aux associations dans le cadre de cette mise à disposition.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de valider la valorisation financière, au profit des associations utilisatrices de la future halle des sports, avec :

- 15 votes « pour »,
- 0 vote « contre »,
- 0 vote « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-05-01

MATERIELS : Acquisition véhicule technique

Suite au préjudice subi l'année dernière, l'équipe des agents techniques a plus que besoin d'un véhicule supplémentaire, en remplacement du véhicule fiat Ducato.

Le besoin se porte sur PEUGEOT BOXER III 330-L2H1 P 2.2 HDI 130 16V TURBO, 140 000 kms, pneus changés.

Ce type de véhicule étant très rare sur le marché, il n'a pas été possible de lancer une consultation en sollicitant trois revendeurs.

Une proposition a été formulée par le garage AS Automobile, pour la somme de 12 600 euros TTC, hors équipements techniques (triflash, bandes réfléchissantes, logo de la commune...) et hors frais de carte grise.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire suggère d'accepter la proposition financière, formulée ci-avant par le garage AS AUTOMOBILE, pour la somme de 12 600 euros TTC, avec :

- 15 votes « pour »
- 0 vote « contre »,
- 0 vote « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Remboursement frais de formation – Bénévoles de la bibliothèque

Les bénévoles de notre bibliothèque sont parfois amenés à participer à des formations pour perfectionner leurs connaissances ou appréhender de nouvelles procédures de fonctionnement du service de la bibliothèque.

Comme il est prévu pour tout agent communal effectuant une formation à l'extérieur, le bureau municipal propose de délibérer pour le remboursement des frais kilométriques et de repas, pour les bénévoles de la bibliothèque, de la manière suivante :

Frais kilométriques :

Selon le barème national

Formation effectuée en Province :

70 euros/la nuitée

15 euros maximum / repas pris (midi et soir)

Formation effectuée à Paris :

100 euros/la nuitée

25 euros maximum / repas midi pris

30 euros maximum / repas soir pris

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de valider le remboursement des frais kilométriques et frais de repas, au profit des bénévoles de la bibliothèque, tel que précisé ci-dessous, avec :

- 15 votes « pour »
- 0 vote « contre »,
- 0 vote « abstention ».

- Monsieur le Maire précise la nouvelle organisation concernant l'occupation des salles communales par les associations.
A compter du 15 mai, les réunions se feront systématiquement, et seulement, à la maison des associations, à Soutiers, pour éviter au personnel d'entretien de devoir désinfecter les tables et chaises utilisées par le restaurant scolaire au foyer rural. La salle de l'Etape redeviendra une cuisine partagée, comme le voulait les élus lors de sa rénovation. La salle sous mairie, dite salle pompiers, va devenir un complément d'espaces d'archives.

Dates à retenir :

- ✓ 5 mai : spectacle Ah ? à la Garde – 19 heures
- ✓ 8 mai : commémoration Soutiers (10h15) et Saint-Pardoux (12h00)
- ✓ 11 mai : cinéma au foyer rural – 20 heures 30
- ✓ 12 mai : distribution du bulletin municipal
- ✓ 12 mai : spectacle Ah ? à l'espace multi-activités – 19 heures
- ✓ 13 mai : inauguration de la maison du bourg de Soutiers – 11 heures
- ✓ 14 mai : course de la Viette – Départ à Vouhé
- ✓ 15 mai : réunion bibliothèque pour les bénévoles – 20 heures 30
- ✓ 22 mai : réunion pour les bénévoles de la fête de la musique – 20 heures 30
- ✓ 26 mai : apéritif offert - course de la Viette
- ✓ 30 mai : rencontre avec les associations, pour la maison des associations
- ✓ 1^{er} juin : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

La Secrétaire de Séance,
Sophie AUGER

Le Maire,
Johann BARANGER

